

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

PAGE 1/6

P.V. n° 5

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. ALLOSSE - EREAU – HUS – RAMBAUD - SIMON – TOURRETTES.

Excusés : MM. DARMON - LABBE - MARQUES – RISPAL – THEBAULT

Administratifs : Mme MATHIEUX – M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

VOIR SYSTEME FINAL

(5 QUALIFIES POUR LA FFF)

176 Engagés (dont 1 club évoluant en CN U19)

06/09/2025	Tour Préliminaire	15	matches avec	30	clubs			
20/09/2025	1er Tour	80	matches avec	15	clubs	145	entrants	B
04/10/2025	2ème Tour	40	matches avec	80	vainqueurs			
18/10/2025	3ème Tour	20	matches avec	40	vainqueurs			
01/11/2025	4ème Tour	10	matches avec	20	vainqueurs			
22/11/2025	Finale Régionale	5	matches avec	10	vainqueurs			
		170	matches			175	engagés	
exempts A (1) :		CN U19 Stade Poitevin F.C.						
entrants B (145) :		Parmi U18 R1, U18 R2, U17 R1, U17 R2 + Districts.						

Homologation des rencontres du 1^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 80 rencontres du Tour Préliminaire qui se sont déroulées le 20/09/2025.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

PAGE 2/6

Elle prend connaissance des 5 rencontres déclarées forfait :

- [F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE](#) / F.C. NORD 17 – Forfait du club recevant (amende de 54€)
- ALLIANCE DU MORON F.C. / [ENT. TONNACQUOIS LUSSANTAISE](#) - Forfait du club visiteur (amende de 54€)
- [FOOTHISLECOLE G.J.](#) / G.J. ECOLE FOOT DU PAYS DE NEXON - Forfait du club recevant (amende de 54€)
- [G.J. MAS ACF](#) / A.S BRETAGNE MARSAN - Forfait du club recevant (amende de 54€)
- [S.C. ASTAFFORTAIS](#) / LONS F.C. – Forfait du club recevant (amende de 54€)

Elle prend également connaissance d'une décision de la C.R. LITIGES et CONTENTIEUX sur ce 1^{er} Tour

COUPE GAMBARDELLA : F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX – U.S. LORMONT – 20/09/2025

Courriers d'évocation des deux clubs.

Décision C.R. LITIGES et CONTENTIEUX : **Donne match perdu à l'équipe LORMONT US (3-0). Le club GIRONDINS DE BORDEAUX FC est qualifié pour Tour suivant de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole.**

Tirage au sort du Tour n°2 :

La Commission effectue ce jour le tirage au sort des 80 rencontres réparties par zone géographique (4 groupes).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 04 octobre 2025 à 15h00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.
- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé **que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

PAGE 3/6

Conséquences sur les rencontres régionales :

Les rencontres tirées ce jour et qui se disputeront le week-end des 04 et 05 Octobre, ont pour conséquence l'apparition de doublons avec les championnats régionaux respectifs pour lesquels les équipes encore en lice sont engagées.

Vous trouverez ci-dessous la liste des rencontres régionales concernées et donc reportées à une date ultérieure.

Rencontres reportées à la suite du tirage au sort du 2nd Tour de la Coupe GAMBARDELLA - 04 Octobre 2025					
Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
U18 REGIONAL 1	A	S.O. Châtelleraut / U.E.S. Montmorillon	04/10/2025	A définir	15h00
		Trélassac A.F.P.C. / Limoges Football	04/10/2025	A définir	15h00
		S.A. Mérignacais / Stade Poitevin F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
		Isle J.A. / U.S. Lormont	04/10/2025	A définir	15h00
		Bressuire F.C. / Bergerac Périgord F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
		Chauray F.C. / Angoulême Charente F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
	B	Aviron Bayonnais / Jeunesse Villenave	04/10/2025	A définir	15h00
		G.J. EBO-ESP / Marmande F.C. 47	04/10/2025	A définir	15h00
		Pau F.C. / F.C. St André de Cubzac	04/10/2025	A définir	15h00
		Hasparren F.C. / F.C.E. Mérignac Arlac	04/10/2025	A définir	15h00
		Stade Bordelais / F.C. Bassin d'Arcachon	04/10/2025	A définir	15h00
Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
U18 REGIONAL 2	A	G.J. Orée de l'Autize / E.S. Buxerolles	04/10/2025	A définir	15h00
		C.A. Neuville / G.J. Espoir Sud Poitiers	04/10/2025	A définir	15h00
		F.C. Nord 17 / Rochefort F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
		Stade Ruffécois / E.S. Celles Verrines	04/10/2025	A définir	15h00
		U.A. Niort St Florent / Foot Génération 2000	04/10/2025	A définir	15h00
		Dompierre Ste Soule F.C. / R.C. Parthenay Viennay	04/10/2025	A définir	15h00
	B	C.M.O. Bassens / C.S. Leroy Angoulême	04/10/2025	A définir	15h00
		U.S.A. Condat sur Vienne / F.C. Sarlat Marcillac	04/10/2025	A définir	15h00
		G.J. Périgord Blanc F.C. / La Roche Rivières F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
		U.S. Couzeix Chaptelat / E.S. Ussel	04/10/2025	A définir	15h00
	C	S.A.G. Cestas / F.C. des Graves	04/10/2025	A définir	15h00
		G.J. Plaine et Vallée / Andernos Sport	04/10/2025	A définir	15h00
		O. Biscarrosse / Jeunes de Langon F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
		G.J. Mieux de Béarn / G.J. Agen Passage F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
		Rive Droite F.C. / E.S. Blanquefortaise	04/10/2025	A définir	15h00
Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
U17 REGIONAL 1	A	E.S. Guéretoise / Limoges Football	04/10/2025	A définir	15h00
		Libourne Football Association 2024 / E.S.A Brive	04/10/2025	A définir	15h00
		Stade Poitevin F.C. / Périgny F.C.	04/10/2025	A définir	15h00
Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
U17 REGIONAL 2	B	F.C. St André de Cubzac / A.S. St Yrieix	04/10/2025	A définir	15h00
	C	Jeunes de Langon F.C. / J.A Dax	04/10/2025	A définir	15h00
		G.J. Mieux de Béarn / U.S.C. Léognan	04/10/2025	A définir	15h00

COUPE NOUVELLE AQUITAINE U15

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SAISON 2025/2026

223 Engagés

18/10/2025	1 ^{er} Tour	---- >	95	matches avec	190	clubs	
01/11/2025	2 ^{ème} Tour	---- >	64	matches avec	95	vainqueurs	+ 33 entrants
22/11/2025	3 ^{ème} Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs	
13/12/2025	4 ^{ème} Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs	
07/02/2026	5 ^{ème} Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs	
04/04/2026	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs	
18/04/2026	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs	
30/05/2026	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs	

222 matches

223 équipes

Tirage au sort du Tour n°1 :

La Commission valide le principe du système décrit ci-dessous et la **liste des 33 équipes U15 exemptes au 1er Tour** :

- Les 30 équipes engagées en U15 R1
- Les 3 équipes engagées en U15 R2 à savoir
 - J.A. DAX (vainqueur de l'édition 2024/2025)
 - ROCHEFORT F.C. (1/4 de Finale de l'édition 2024/2025)
 - S.A. MERIGNACAIS (1/8ème de Finale de l'édition 2024/2025)

Elle effectue ce jour le tirage au sort des 95 rencontres réparties par zone géographique (7 groupes).

Règlementation :

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé **le samedi 18 octobre 2025 à 15h00**.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

PAGE 5/6

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (Il ne sera pas joué de prolongation).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevant.

REGLEMENT FINANCIER - Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr.

Cette formalité est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Cette Coupe est ouverte aux joueurs **U15, U14 et U13 (3 maximum)** aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. **La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.**

CHALLENGE REGIONAL U14 et U16

La Commission Régionale valide en séance les diverses propositions des groupes géographiques (poules de 4) établis pour les deux nouvelles compétitions U14 et U16, avec pour rappel, une phase de groupes et une phase éliminatoire. Il est établi en séance un tirage au sort de l'ordre des 3 rencontres.

Le Pôle administratif se chargera, dans les prochains jours, d'établir un calendrier des rencontres qui auront lieu les 18 Octobre, 1^{er} Novembre et 22 Novembre 2025.

CHAMPIONNATS

La Commission prend connaissance du retour de la C.R. LITIGES et CONTENTIEUX concernant les dossiers suivants :

U18 R1 : MARMANDE F.C.47 – AVIRON BAYONNAIS – 06/09/2025

Courrier d'évocation du club de MARMANDE F.C. 47

Décision C.R. LITIGES et CONTENTIEUX : Donne match perdu à l'équipe de BAYONNE AVIRON (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de MARMANDE FC 47 (3-0, 3 points).

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

PAGE 6/6

U16 R1 : F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX – F.C. ST ANDRE DE CUBZAC – 06/09/2025

Courrier d'évocation du club du F.C. ST ANDRE DE CUBZAC

Décision C.R. LITIGES et CONTENTIEUX : **Confirme le résultat acquis sur le terrain (8-0) en faveur de l'équipe des GIRONDINS DE BORDEAUX FC.**

U15 R2 : RIVE DROITE F.C. 33 – F.C. BIASSAIS – 13/09/2025

Réserve confirmée du club du F.C. RIVE DROITE 33

Décision C.R. LITIGES et CONTENTIEUX : **Confirme le résultat acquis sur le terrain (2-2).**

U14 Ligue : AVIRON BAYONNAIS – LES CROISES DE BAYONNE – 13/09/2025

Courrier d'évocation du club des CROISES DE BAYONNE

Décision C.R. LITIGES et CONTENTIEUX : **Donne match perdu par pénalité au club BAYONNE AVIRON (0-3, - 1 point), sans pour autant en attribuer le bénéfice au club BAYONNE CROISES qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (1 point, 3 buts).**

Prochaine réunion le jeudi 09 Octobre 2025 (réunion restreinte).

Le Président,
Patrick DEMARET



Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 03 Octobre 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

